

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14

Date de la convocation
29 octobre 2019

Date d'affichage
12 novembre 2019

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Séance du 4 novembre 2019

Le lundi 4 novembre 2019 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Christian SIRON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Etaient excusé(e)s : Jocelyne CASTON (procuration donnée à Gérard CROZIER), Catherine BESSON, Sylvie VACHON (procuration donnée à Denis CORNILLON).

Etaient absents : Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT.

Secrétaire de séance : Bernard VINCENT.

ECOLE SAINT-MAURICE

Versement de subvention pour projets pédagogiques réalisés

Le Maire rappelle la réforme de la nomenclature M14 intervenue au 1^{er} janvier 2006. Les associations bénéficiaires de subventions assorties de condition de réalisation, ne figurent plus expressément dans la liste annexée au budget prévisionnel. Des crédits non affectés sont néanmoins prévus. L'attribution intervient au moyen d'une délibération individuelle spécifique dès lors que les justificatifs attestant la réalisation de ou des actions ont été fournis.

L'OGEC Saint-Maurice a fourni les pièces justificatives concernant les actions ou sorties pédagogiques au titre de l'année scolaire 2018-2019 :

- Visite de la ferme aux crocodiles (34 élèves), avec transport – Dépenses acquittées : 918 €
- Séjour LE PRADET du 01 au 05.10.18 (61 élèves), avec transport - Dépenses acquittées : 18 372,22 €
- Visite de l'Aquarium des Tropiques (31 élèves) à Allex – Dépenses acquittées : 201,50 €

Le Maire rappelle en outre que les actions sont subventionnées sur la base d'un tiers des dépenses acquittées, plafonnées à 3 437 €, correspondant au plafond de 5 550 € de l'école publique, appliqué aux effectifs* de l'école privée (5 550 € / 155 du public x 96 élèves du privé).

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser la somme de **1 145 €** à l'OGEC Saint-Maurice, soit 3 437 € x 1/3.

RAPPELLE que cette somme est prévue au budget prévisionnel 2019, article 6574.

(* effectifs de rentrée scolaire 2018-2019)

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER

